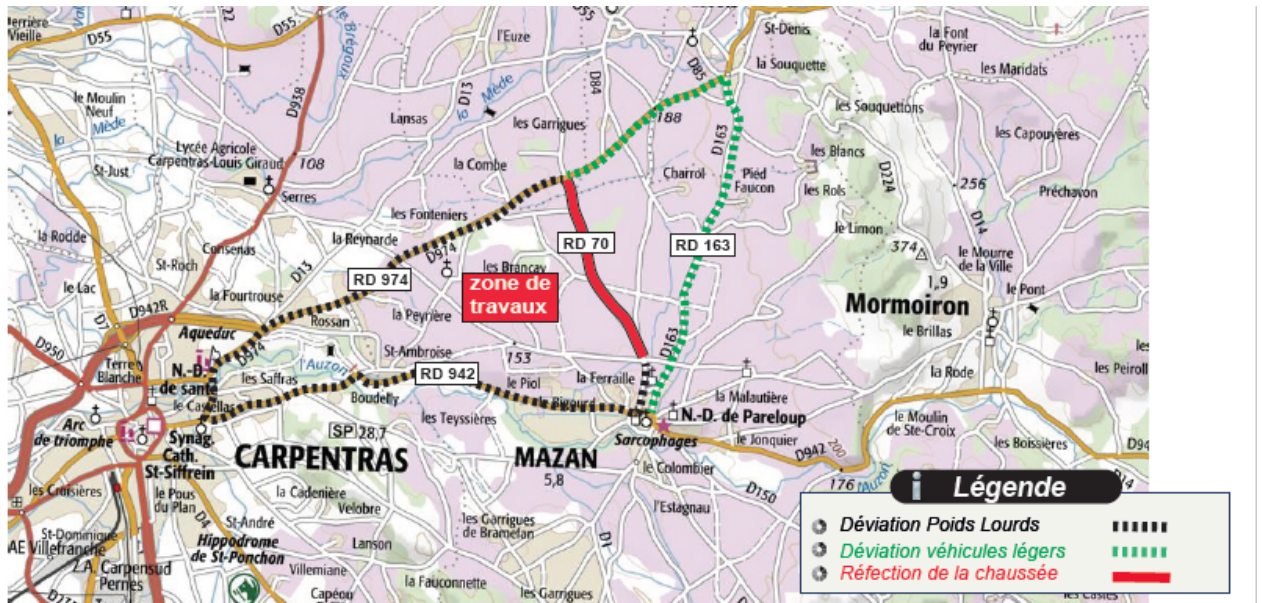


Ecrit par le 3 juillet 2026

Mazan, Caromb, Modène : des travaux d'entretien sur une partie de la RD 70



Dans le cadre de sa politique d'entretien des ouvrages d'art, le Conseil départemental de Vaucluse va réaliser, à partir du 25 mai et pour une durée d'un peu plus d'un mois et demi, des travaux de renforcement et de renouvellement d'une partie de la RD 70. Située sur les communes de Mazan, Caromb et Modène, cette section de la RD 70 d'environ 3 km s'est très dégradée au fil du temps en raison du trafic routier et notamment des nombreux poids lourds qui l'empruntent quotidiennement.

Pour les besoins du chantier, la section sera interdite à la circulation. À compter du lundi 25 mai et pour toute la durée des travaux, des déviations fléchées seront mises en place. Pour les véhicules légers, la déviation se fera par les RD 163 et RD 974, tandis que les poids lourds devront prendre les RD 942 et RD 974. À noter que les accès pour les riverains seront maintenus ainsi que celui menant à la cave coopérative de Mazan, accessible uniquement par le sud.

En raison de la crise sanitaire actuelle, le Conseil départemental a assuré que la réalisation de ces travaux, d'un montant total de 400 000 €, veillera au respect des règles applicables aux chantiers de plein air, afin d'offrir à ses agents et aux entreprises intervenant sur ce chantier toutes les conditions de travail propices à leur sécurité.

Réouverture de la totalité des collèges publics du Vaucluse le 18 mai



Le Conseil départemental de Vaucluse vient d'annoncer que les collèges publics du département seront en mesure d'accueillir à nouveau, dès le lundi 18 mai, les élèves de 6^e et de 5^e dont les familles souhaitent le retour en classe. A cette date, la totalité des 41 collèges publics de Vaucluse vont donc pouvoir rouvrir leurs portes à un grand nombre d'élèves. Pour parvenir à ce résultat, tout en respectant le protocole sanitaire édicté au niveau national, le Conseil départemental de Vaucluse, dont l'une des compétences est de veiller au bon fonctionnement de ces établissements scolaires, a réalisé pendant la période du confinement, et tout particulièrement ces trois dernières semaines, un important travail préparatoire, en lien étroit avec l'Education nationale.

Ecrit par le 3 juillet 2026

« Nous serons en mesure d'accueillir les 6^e et les 5^e qui se présenteront dès lundi 18 mai au matin. »

« Nous préparons en fait la sortie de crise depuis le début du confinement, ce qui s'est traduit par un état des lieux collège par collège, sur un certain nombre de points précis, explique Dominique Santoni, vice-présidente du Conseil départemental en charge des collèges. Il était hors de question de faire courir des risques aux collégiens, à leurs familles et aux personnels des collèges, toutes catégories confondues. Nous avons donc vérifié les superficies, pour respecter la règle des 4 m² dont doit disposer chaque élève. Nous avons recensé les points d'eau et les toilettes. Nous avons également déterminé, et c'est un point essentiel, combien d'agents du Département seraient mobilisables. C'est la raison pour laquelle nous pouvons annoncer aujourd'hui que la totalité des collèges publics sont en mesure d'accueillir les 6^e et les 5^e qui se présenteront le 18 mai au matin. »

« L'Education nationale fournira 2 masques jetables par jour et par élève. »

La règle des 4 m² limite à 15 le nombre d'élèves qui pourront se trouver dans la même salle au même moment. Au-delà, les élèves seront placés en télétravail dans une pièce différente. Chaque collégien ayant non seulement l'obligation de se tenir à un mètre de distance de toute personne mais aussi de porter un masque, l'Education nationale fournira deux masques jetables par jour et par élève. Le Conseil départemental, pour sa part, a d'ores et déjà équipé ses personnels en masques et gel hydro-alcoolique. Par ailleurs, des sens de circulation vont être mis en place, pour éviter que les collégiens ne se croisent dans les couloirs.

La forte mobilisation des personnels du Conseil départemental permet également la réouverture des demi-pensions dans l'ensemble des établissements dès le 18 mai. « C'était une volonté forte à la fois du président du Conseil départemental et du directeur académique des services de l'Education nationale, ajoute Dominique Santoni. La réouverture des collèges s'inscrit dans la sortie du confinement. Elle obéit à des considérations pédagogiques, bien entendu, mais elle accompagne aussi le nécessaire redémarrage de l'activité économique. Il n'était pas envisageable que les familles des collégiens de retour en classe soient obligées de pallier l'absence de demi-pension ».

Selon les configurations, et toujours pour respecter le protocole sanitaire, certains élèves seront peut-être amenés à prendre leur déjeuner dans les classes ou à l'extérieur (en fonction de la météo), à l'appréciation du chef d'établissement.

« Les élèves de 4^e et de 3^e devraient pouvoir retourner au collège fin mai. »

Enfin, s'agissant des transports scolaires (ndlr : qui sont de la compétence de la Région), le Conseil départemental de Vaucluse souhaite attirer l'attention des parents sur le fait que le 18 mai au matin, les

Ecrit par le 3 juillet 2026

collégiens qui emprunteront les bus de la Région devront impérativement porter un masque. Un enfant dépourvu de masque pourra se voir refuser l'accès au bus. « Il est donc essentiel d'attendre que son enfant soit bel et bien monté dans le bus avant de repartir », insiste le Département.

A noter enfin que, sous réserve d'une évolution favorable de la situation et des directives de l'Education nationale, les élèves de 4e et de 3e devraient pouvoir retourner au collège fin mai.

Des travaux de consolidation pour le pont du canal Crillon à Bonpas



Dans le cadre de sa politique d'entretien des ouvrages d'art, le [Conseil départemental de Vaucluse](https://www.echodumardi.com) vient de débiter des travaux de réparation du pont de franchissement du canal de Crillon, situé sur l'ancienne

Ecrit par le 3 juillet 2026

nationale 7 entre le pont de Bonpas et le péage d'Avignon-Sud. Mis en service en 1964, emprunté quotidiennement par plus de 30 000 véhicules (dont près de 7 % de poids lourds), ce pont de 27 m. de long pour 11,60 m. de large nécessite d'importants travaux de réparation.

Une technique de renforcement innovante

Financé par le Département à hauteur de 1,05 M€, le chantier va permettre l'ajout de câbles de précontrainte en acier le long des poutres et la mise en place d'un tissu composite à base de carbone et collé avec de la résine sur l'intégralité de la structure de l'ouvrage. Une technique de renforcement aux nombreux avantages - flexibilité, légèreté, économie, esthétisme, très haute résistance, absence de corrosion et excellent comportement à la fatigue - et une première sur un ouvrage géré par le Département. Une réfection des superstructures sur la partie supérieure du pont (étanchéité, revêtement de chaussée et de trottoirs) est également prévue.

Le calendrier des travaux

Débuté le 4 mai, le chantier va se dérouler en deux temps. Du 4 mai au 15 septembre 2020, les travaux vont porter sur les structures de la partie inférieure du pont. Durant cette phase, les câbles en acier et le tissu composite seront mis en œuvre. Puis du 16 septembre au 4 novembre 2020, les travaux seront consacrés aux superstructures de la partie supérieure du pont. Ainsi, les trottoirs, la chaussée ainsi que les garde-corps seront repris.

Des modifications de circulation à prévoir

Jusqu'au 15 septembre, la circulation sur le pont sera normale. Toutefois, des modifications de circulation seront mises en place sur la RN 129 (bretelle d'accès à l'A7) : si la circulation s'effectuera la plupart du temps sur deux voies, les largeurs seront réduites et, pour les besoins du chantier, la bretelle pourra être utilisée en sens unique. Une disposition effective uniquement en dehors des heures de pointe et hors week-end. Dans ce cas, seul le sens de circulation entre les Bouches-du-Rhône et Avignon sera maintenu, l'autre sens sera dévié par les Bouches-du-Rhône. Sept coupures totales de nuit de la bretelle RN 129 seront programmées, entre 21h et 6h (La première est prévue dans la nuit du lundi 25 mai au mardi 26 mai). Un gabarit limitant la hauteur à 4,50 m sera installé à chaque entrée de la bretelle.

Du 16 septembre au 4 novembre, la circulation sur le pont sera maintenue en permanence sur deux voies, de largeur réduite, en dehors de treize coupures de nuit, toujours de 21h à 6h, qui seront programmées au cours de cette phase. Lors de ces coupures, le franchissement de la Durance, pour les usagers venant des Bouches-du-Rhône, se fera soit par le pont de Rognonas, soit par le pont de Cavillon. Les usagers sortant de l'A7 à Avignon sud et souhaitant se rendre dans les Bouches-du-Rhône seront déviés localement.

Ecrit par le 3 juillet 2026



Près de 100 agents départementaux ont, durant le confinement, apporté leur aide aux établissements sociaux et médico-sociaux

Ecrit par le 3 juillet 2026



Ils sont cuisinier, agent de service, puéricultrice, éducateur spécialisé, psychologue ou médecin... Le confinement les empêchait d'exercer pleinement leur métier et ils avaient envie d'aider, tout simplement. Durant cette période d'épidémie, les établissements sociaux et médico-sociaux placés sous la tutelle du Conseil départemental de Vaucluse ont justement eu besoin de renforcer leurs équipes. Le Président Maurice Chabert a donc lancé, dès le mois de mars, un appel aux agents départementaux désireux d'apporter l'appui nécessaire à ces structures. Une centaine d'agents -dont ce n'est pas, pour certains la mission habituelle- se sont portés volontaires dans la prise en charge et l'accompagnement de personnes vulnérables.

Essaimer les bonnes volontés

Après analyse des besoins et des profils, des mises à disposition ont été proposées à des établissements accueillant des personnes âgées et des établissements liés à la protection de l'enfance, comme le Centre Départemental Enfance et Famille (CDEF). Parmi eux, Guila Maillet, assistante financière et comptable au service culture et patrimoine du Conseil départemental s'est par exemple portée volontaire pour assurer l'accueil au sein de l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) La maison paisible, à Avignon. Elle se dit très concernée par la question des solidarités : « *Il m'a paru naturel de m'engager et d'apporter mon aide que ce soit pour le standard téléphonique, le courrier, ou*

Ecrit par le 3 juillet 2026

les rendez-vous sur Skype avec les familles. Dans ces moments difficiles, je suis heureuse de pouvoir être présente et apporter un bol d'air au personnel et aux personnes âgées.»

Témoignages

Isabelle Chomy, quant à elle, médecin départemental et chef du service Protection infantile et maternelle (PMI), est très attachée à la petite enfance. « *A un moment où une pandémie sévit, il était logique pour les professionnels médico-sociaux de répondre présent et de s'impliquer* ». Des professionnels du service PMI, puéricultrice, cadres de santé et médecins, se sont portés volontaires pour aider le Centre départemental Enfance et famille (CDEF) qui prend en charge les enfants relevant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Trois médecins assurent, à raison d'une demi-journée par semaine chacun, consultations et téléconsultations sur deux sites, Avignon et Carpentras. « *Une mise à disposition spontanée. Pour chacune de nos missions, nous travaillons sur place et en équipe avec d'autres professionnels de santé et des partenaires médico-sociaux.* »

Les locaux des services du Département rouvriront au public lundi 11 mai.

(vidéo) Jean-Baptiste Blanc, vice-président du Conseil départemental de Vaucluse : « Il faut réussir le déconfinement »

Ecrit par le 3 juillet 2026



[Jean-Baptiste Blanc](#), vice-président du [Conseil départemental de Vaucluse](#), figure parmi les représentants* du groupe de réflexion de l'[ADF \(Assemblée des départements de France\)](#) concernant la stratégie de déconfinement à mettre en place à partir du 11 mai prochain..

A ce titre et alors que le 1^{er} ministre doit dévoiler le détail des modalités de cette sortie de crise, ce juriste, qui est aussi président de la commission finances, modernisation de l'action publique du Département, a adressé à Jean Castex, 'Délégué interministériel au déconfinement', [une note de 6 pages intitulée 'Tester, tracer et mieux isoler'](#).

Une nouvelle décentralisation pour davantage de souplesse

Dans ce document, l'élu cavaillonnais estime que cette crise a révélé « plus que jamais, une absence de décentralisation que laisse apparaître l'abîme sanitaire entre la France et l'Allemagne ». Craignant « qu'un déconfinement raté soit fatal pour le pays », il prône « une nouvelle déconcentration managériale de l'urgence du système de santé français autour des préfets de département et d'un référent Covid-19 pour réussir la surveillance de la circulation du virus » ainsi qu'un « déconfinement à la carte par département avec en cas de résurgence, une mise en place de micro confinements en fonction du lieu de vie du virus ».

Les élus locaux doivent pouvoir adapter la norme

« Il convient d'assouplir temporairement la loi Notre du 7 août 2015 qui fixe la répartition des

Ecrit par le 3 juillet 2026

compétences évoquées, poursuit Jean-Baptiste Blanc. Dans ce contexte de crise sanitaire historique, il convient que les régions et les départements puissent, pendant 1 an, prendre toutes dispositions dans le cadre de leurs compétences respectives sur leur territoire. Les assemblées compétentes doivent pouvoir décider à titre correctif ou préventif de l'exonération totale ou partielle d'impôts locaux ou de la part concernée à des personnes physiques ou morales ayant subi les conséquences du Covid-19. De même, elles doivent pouvoir décider d'éventuels reports des mises en recouvrement de toute imposition locale dans la limite de 3 ans. Enfin, les élus locaux doivent pouvoir, de façon temporaire, adapter les normes. »

Egalement président de [Mistral habitat](#), Jean-Baptiste Blanc évoque aussi les conséquences et l'actualité de la pandémie sur l'activité du bailleur social du Conseil départemental de Vaucluse.

Entretien avec cet avocat qui espère qu'à l'issue de cette crise nous aurons appris « à vivre de manière plus sobre et plus exemplaire. »

<https://youtu.be/syoEEw1Q-Q>

- **Quelles décisions prendre pour que le déconfinement soit une réussite ? (0'22'')**
- **Comment donne-t-on plus de pouvoir aux élus locaux ? (0'53'')**
- **Plus de souplesse pour des décisions plus efficaces ? (3'39'')**
- **Quelles conséquences pour le Vaucluse ? (4'03'')**
- **Quel Vaucluse après le déconfinement ? (4'47'')**
- **Mistral habitat à l'heure du confinement ? (5'55'')**
- **Chez Mistral habitat aussi un déconfinement à préparer ? (7'06'')**
- **Des masques pour les salariés, mais aussi pour les locataires ? (7'41'')**
- **Comment vivre l'après ? (7'56'')**
- **Répondre différemment aux défis de la fin de vie (9'18'')**

**Outre Jean-Baptiste Blanc, le groupe de réflexion de l'ADF sur le déconfinement regroupe les présidents des départements du Val d'Oise (Marie-Christine Cavecchi), de la Saône-et-Loire (André Accary), des Deux-Sèvres (Gilbert Favreau), de la Meurthe-et-Moselle (Mathieu Klein) et du Puy-de-Dôme (Jean-Yves Gouttebel) ainsi que de les DGS (Directeur général des services) de la Moselle, de l'Oise, du Rhône, du Calvados, du Gard, de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique. Un groupe dans lequel participe également Pierre Monzani, préfet et directeur général de l'ADF.*

“Paroles de Décideurs” est une coproduction de [l'Echo du Mardi](#), [Jour8](#) et [Ventoux Magazine](#).

Ecrit par le 3 juillet 2026

Décès de l'ancien maire, Michel Tamisier



Michel Tamisier, ancien maire de Cadenet (de 1983 à 1995) et ancien conseiller général (fonction rebaptisée depuis conseiller départemental) du canton de Cadenet, de 1998 à 2015, vient de décéder à l'âge de 87 ans.

Longtemps en charge des affaires culturelles au sein du Conseil départemental où il présidait la commission départementale, cet élu DVG (divers gauche) a d'abord été directeur d'école à Cadenet, de 1955 à 1970, puis principal du collège 'Le Luberon', toujours à Cadenet de 1970 à 1987.

« J'ai toujours défendu avec rigueur la richesse de notre environnement en prônant l'indispensable développement harmonieux de nos villages, expliquait volontiers avec conviction Michel Tamisier. Qu'ils conservent leurs services de proximité publics et privés pour une bonne qualité de vie est mon souci majeur. »

Ecrit par le 3 juillet 2026

Comment les collectivités territoriales viennent en aide aux entreprises Vauclusiennes ?



Les représentants de la Région, de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse, des Chambres des métiers et de l'Agriculture, du Département, du Grand Avignon et de la Ville ont examiné les mesures financières prises au plan national et régional pour soutenir les entreprises Vauclusiennes. Extraits de ce qu'ils ont convenu de faire ensemble.

En complément du Fonds Covid-Résistance

En complément de la création du Fonds Covid-Résistance, les quatre collectivités : Région, Département, Agglomération et Ville ont décidé de maintenir leurs aides au tissu culturel, en particulier pour les festivals, en fonction des charges fixes et des engagements déjà actés par les organisateurs et de l'absence de recettes en billetterie. En sus de sa participation au Fonds Covid-Résistance, le Grand Avignon prévoit 500 000€ supplémentaires pour ces dispositifs territoriaux et sera accompagné financièrement par le Département.

Fonds Covid-Résistance

Ecrit par le 3 juillet 2026

Pour mémoire, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec la Banque des territoires (Caisse des dépôts et consignation) a créé un fonds d'aide régional intitulé 'Covid résistance' de 10M€, invitant chaque territoire à y adhérer en engageant 2€ par habitant abondés de 2€ supplémentaires par la Région au profit des entreprises desEPCI (Etablissement public de coopération intercommunale)

Tous les détails sur :
<https://www.echodumardi.com/economie/la-region-le-departement-les-etablissements-publics-entrent-en-resistance-contre-le-covid-19/>

Pour les entreprises fragilisées non éligibles aux dispositifs

La CCI renseignera les collectivités sur le contingent d'entreprises qui, pour des motifs divers, pourrait être inéligible aux dispositifs mis en place afin d'organiser pour celui-ci un soutien exceptionnel. Les commerces de centre-ville, entreprises à part entière déjà très éprouvées par la période des gilets jaunes ont d'ores et déjà accès aux dispositifs mis en œuvre et bénéficieront d'un effort particulier sous des formes à préciser et pour accompagner la période de reprise.

Agriculture : les circuits courts, nouveau paradgime économique

Pour ce qui est de l'agriculture, les dispositifs sont différents et relèvent de fonds spéciaux. Dans ce secteur, celui de l'agriculture méditerranéenne, maraîchage et arboriculture, la Chambre d'agriculture qui travaille depuis longtemps sur la mise en place méthodique de circuits courts voit son orientation en phase avec la satisfaction des besoins actuels que met en lumière le confinement.

La reprise à moyen et court terme

Il existe deux scénarii, celui de l'entreprise qui, sur le moyen terme, conserve un carnet de commandes rempli et celui des entreprises qui ont une activité de court terme, qui repartira dès au jour du déconfinement. C'est en particulier le cas des secteurs de l'hôtellerie et de la restauration. Des actions de promotion seront mises en œuvre pour assurer la relance du tourisme. Dans la phase à venir du déconfinement, un accompagnement en ingénierie des entreprises est prévu notamment pour celles qui devront appliquer des mesures sanitaires spécifiques pour la reprise de leur activité.

L'aspect sanitaire

Enfin, sur l'accompagnement sanitaire de la population, l'ensemble des partenaires s'est accordé sur l'absence de directives claires du Gouvernement inhérentes aux modalités du déconfinement, notamment en besoin de matériel de protection pour les répondre aux demandes de fonctionnement des services publics, des établissements hospitaliers ou des Ephaad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et leur personnel.

Ecrit par le 3 juillet 2026

Le Département sort le chéquier

Ecrit par le 3 juillet 2026



Ecrit par le 3 juillet 2026

Le Conseil départemental de Vaucluse fait le point sur ses dernières mesures de soutien au territoire. Entretien avec son président Maurice Chabert qui en évoque les grandes lignes, comme le soutien à l'économie et le financement des associations.

« Ce n'est pas parce que nous sommes confinés que nous ne travaillons pas, prévient immédiatement Maurice Chabert, président du Conseil départemental de Vaucluse. Actuellement, le Département c'est déjà plus de 600 employés en télétravail et environ 150 sur le terrain que ce soit sur les routes, le social ou les finances. » Justement côté finance, le Conseil départemental s'est mobilisé pour répondre à l'appel du fond 'Covid-Résistance' lancé par la Région afin de soutenir l'économie de Provence-Alpes-Côte d'Azur face à la crise engendrée par le Covid-19.

« La Région a sollicité les collectivités à hauteur de 2 € par habitant. Nous, qui avons été le premier département à répondre, nous donnerons 3 € par habitant, soit 1,8 M€. Une somme qui servira à aider nos entreprises et nos entrepreneurs qui, pour certains, ne disposent plus d'aucunes ressources », insiste Maurice Chabert.

Soutien aux associations

C'est dans un même souci de soutien au territoire que le Département de Vaucluse va profiter d'une nouvelle ordonnance permettant d'augmenter le nombre de procuration par conseiller départemental. De fait, grâce à cela il suffit désormais d'un tiers de l'assemblée pour la faire fonctionner. Ainsi avec 4 à 6 conseillers, disposant du nombre de procurations suffisants, et siégeant dans le respect des règles de confinement il est maintenant possible de valider dans l'urgence certaines délibérations qui seront officialisées ultérieurement dès que la tenue des séances publiques sera possible.

Concrètement cela devrait permettre de verser les subventions départementales à l'ensemble des associations vauclusiennes concernées. « La séance publique du 27 mars dernier, ainsi que celle du 23 mai prochain, ne pourront se tenir, explique le président de l'institution départementale. A cette occasion, nous devons voter des aides au profit d'associations qui en ont plus que jamais besoin en cette période de pandémie. Grâce à cette ordonnance, nous allons pouvoir décider de verser l'intégralité de ces sommes. Nous allons même anticiper les versements de l'ensemble de l'année qui seront payés d'ici 3 semaines. Cela va notamment permettre de soutenir les associations culturelles, comme le Festival d'Avignon ou les Chorégies d'Orange avec lesquelles nous sommes conventionnés, et qui ont besoin d'un maximum de soutien. J'espère d'ailleurs que les autres collectivités feront de même. »

Pas de frontières pour le Covid-19

Enfin, évoquant la possibilité d'un déconfinement par région ou même par département comme cela a pu être évoqué, le président Chabert trouverait « ridicule qu'il faille se munir d'une attestation pour traverser le Rhône » si jamais d'aventure une partie du bassin de vie d'Avignon devait se trouver dans ce cas et pas l'autre. Même constat d'incohérence si l'éventualité devrait se présenter dans l'enclave de Valréas (entièrement cernée par la région Auvergne-Rhône-Alpes) ou dans le secteur de Pertuis « clairement tournée vers la métropole d'Aix-Marseille ».

Ecrit par le 3 juillet 2026

Chiffres

+1 M€ C'est la somme supplémentaire que le département a consacré ces 30 derniers jours pour le paiement du RSA (Revenu de solidarité active), passant ainsi de 7 M€ à 8 M€ par mois.

5 000 € d'aide du département par semaine à la banque alimentaire 84 afin de n'acheter que des produits vauclusiens.

320 tablettes pour les collégiens n'ayant pas accès aux activités scolaires numériques faute de matériel.

1 tablette par Ephaad afin que les résidents puissent maintenir le contact avec leurs proches.

Le laboratoire du Département en capacité d'analyser 5 000 tests par semaine

Ecrit par le 3 juillet 2026



Le laboratoire départemental du Vaucluse pourrait traiter 5 000 échantillons sérologiques par semaine pour lutter contre le Coronavirus.

Le gouvernement a mis plus de trois semaines pour autoriser les laboratoires publics départementaux d'analyses à participer à des tests Covid-19. Celui du Vaucluse pourrait aider le secteur médical à hauteur de 5 000 échantillons sérologiques par semaine. Depuis le 15 mars, le gouvernement dispose d'une solution pour augmenter considérablement les capacités de test de dépistage du virus Covid-19. Il s'est enfin décidé à agir en autorisant par un décret du 6 avril les Laboratoires départementaux d'analyse (LDA) à contribuer à l'effort national exceptionnel contre la propagation du virus Covid-19.

3 semaines de perdues dans la 'guerre' au virus

Implantés sur l'ensemble du territoire, ces 75 laboratoires publics sont un maillon essentiel de notre système de santé. Ils assurent une expertise de proximité dans le domaine vétérinaire en effectuant des analyses de contrôle des eaux, d'hygiène alimentaire ou de santé animale. Ils ont été en première ligne dans la crise de la vache folle ou de la grippe aviaire. Ils disposent de personnels formés et compétents pour réaliser des tests et sont outillés pour traiter à grande échelle les tests sérologiques ; ils peuvent réaliser de l'ordre de 150 000 à 300 000 tests PCR (Réaction de polymérisation en chaîne) par semaine.

Ecrit par le 3 juillet 2026

Présentant toutes les garanties de sécurité sanitaire et les mêmes performances que les laboratoires de biologie médicale, ces laboratoires vétérinaires ont été mis à contribution en Allemagne, en Belgique ou en Italie. Mais pas en France. Alerté par les professionnels depuis le 15 mars, le directeur général de la santé est resté muet, tout comme le Premier ministre, se bornant à répéter que « le dossier est à l'étude » et que « nous devons respecter des normes ».

Quatre Départements* ont ensuite adressé le 25 mars un courrier au ministre de la santé dont voici un extrait : « L'argument du cadre juridique en cette période de 'guerre' ne nous paraît pas recevable. A ce niveau de gravité de la pandémie, il n'est pas possible que les frontières entre médecine humaine et médecine vétérinaire soient aussi étanches alors (...) que la majorité (60 %) des maladies infectieuses chez l'homme sont des 'zoonoses' selon l'OMS ».

Le 6 avril, le gouvernement a donc cessé de jouer du clavecin dans la rave party pandémique en autorisant les LDA à entrer dans la bataille.

Le Vaucluse en 1^{re} ligne

Le conseil départemental, contacté dès la parution du décret par l'Echo du Mardi, indique que le Laboratoire départemental d'analyses assure la continuité de ses missions en matière d'hygiène alimentaire et de biologie vétérinaire, auprès de ses clients grâce à la présence sur place d'une équipe réduite. « Par ailleurs, et compte tenu des récentes annonces du ministère de la Santé, le laboratoire départemental d'analyses du Vaucluse pourrait en effet réaliser des analyses sérologiques afin de détecter la présence d'anticorps contre le coronavirus dans des échantillons d'origine humaine. Il réalise déjà des analyses en sérologie vétérinaire et pourrait adapter sa méthodologie afin d'aider le secteur médical à la hauteur de ses moyens. Le LDA84 estime actuellement sa capacité d'analyse à environ 5 000 échantillons sérologiques par semaine. Des précisions sur les tests qui pourraient être déployés sont attendues».

**Indre-et-Loire, de la Sarthe, du Maine-et-Loire et de la Loire-Atlantique*